

2023 · 256

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **21**
Représentés : **10**

Qui ont pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation : **27/02/2023**

Date d'affichage : **28/02/2023**

**de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 07 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **sept mars à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADA maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – René LE VIAVANT – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Corinne VERNEUIL – Michaël RIGAUD – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Julie LEPLAIDEUR -

POUVOIRS :

Liliane LOURADOUR à Franck THIRIEZ / Erwan DE KERSAINTGILLY à Gilbert UVERNET / Jacki KLINGER à Patrick GARNIER / Danielle CERTIER à Audrey TROIN / Isabelle BRUSSAT à Francis LAPRADE / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Olivier COURCHET à Mireille ESCARRAT / Isabelle FARNET-RISSO à Patrick HERMIER / Bernadette BOUCQUEY à Philippe CHILARD / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADA /

ABSENTES :

Christelle DUVERNET - Audrey MICHEL -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Par délibération n° 2022/12/06-05, la commune a sollicité l'adhésion et nommé un représentant au titre de cette adhésion au Cerema, établissement public à la fois national et local, qui intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

2023 : 256

N° 2023/03/07-01

ADHESION AU CEREMA – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE : MODIFICATION

En effet, par leur adhésion au Cerema les collectivités peuvent exercer un contrôle et prendre activement part à la vie et aux activités de l'établissement public.

Ainsi, en adhérant, la commune participe directement ou indirectement à la gouvernance de l'établissement, par le biais de ses représentants au conseil d'administration, au conseil stratégique, aux comités d'orientation régionaux ainsi qu'aux conférences techniques territoriales.

Compte tenu des objectifs et des problématiques de la commune, notamment dans le cadre de son programme Petites Villes de Demain ainsi que de la périodicité (une fois par trimestre) et de la tenue à Paris des conseils d'administration et stratégiques du Cerema, il est proposé de modifier le représentant de la commune dans le cadre de cette adhésion.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2022/12/05-06 du conseil municipal marquant le souhait d'adhésion de la commune au Cerema et la désignation d'un représentant.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

MODIFIE le représentant de la commune aux différentes instances de gouvernance du Cerema au titre de son adhésion audit établissement public ;

DESIGNE Monsieur Marc Etienne LANSADE en lieu et place de Monsieur Geoffrey PECAUD pour représenter la commune au titre de cette adhésion.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,



Marc Etienne LANSADE

Le secrétaire,



Geoffrey PECAUD